Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 6 novembre 2012 à 20 h 00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire : Monsieur Yves Croteau

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;

Guy Lapointe; André Bernier; Robert Leclerc.

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;

Barbara Beugger.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

309-11-2012

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères:

Que soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

Que soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

Que soient ajoutés les items suivants :

10.11

au bois.

10.1 10.2	Don à Centraide Richelieu-Yamaska; Offre de services professionnels de la firme «Consumaj» pour la réfection de l'aqueduc de la rue des Érables et d'une partie de la route 116;
10.3	Demande de stationnement temporaire sur la rue de monsieur Pierre Bernard;
10.4	Demande de remboursement des frais de vidange de fosse septique de monsieur Réjean Durand ;
10.5	Demande de stationnement au Centre communautaire la nuit de madame Manon Charest;
10.6	Renouvellement de l'adhésion avec OBV Yamaska pour l'année 2013;
10.7	Cours d'officier 1 pour Alexandre Landry;
10.8	Demande de fermeture d'un pont pour fin de tournage de la télésérie 19-2;
10.9	Dîner de Noël pour les enfants de l'école de la Croisée;
10.10	Avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif à la limite de vitesse sur le 21e rang;

Programme de remplacement des appareils de chauffage

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2012.

310-11-2012

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de l'assemblée régulière du 2 octobre 2012.

3. FINANCES

3.1 Compte à payer

311-11-2012

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soient approuvés les comptes à payer pour le mois d'octobre pour une somme de 127 339,90 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant le mois d'octobre 2012 pour une somme de 31 601,06 \$.

4. ADMINISTRATION

4.1 <u>Budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2013</u>

Considérant que le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2013;

312-11-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2013.

4.2 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance de conseil, les déclarations des intérêts pécuniaires de messieurs Yves Croteau, Robert Leclerc, Claude Larocque et Guy Lapointe ainsi que de mesdames Nicole Ménard et Barbara Beugger.

4.3 <u>Dépôt du rapport du Maire et sa publication</u>

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*, monsieur le maire dépose son rapport de 2012. Le rapport du maire est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité.

4.4 <u>Dépôt du rôle de perception général</u>

Conformément aux articles 1001 et suivants du *Code municipal du Québec*, madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rôle général de perception préparé en date du 1er novembre 2012. Elle mentionne que conformément au Code, il y aura un second rôle de perception qui sera déposé en début d'année et ce, aux fins de la taxation annuelle 2013.

4.5 Adoption du règlement 2012-232 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Considérant l'adoption du «Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux» en juillet 2011;

Considérant qu'il est requis par la Loi que le conseil adopte par règlement, un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité;

Considérant que le «Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux» énonce les mêmes valeurs et les mêmes orientations que celui des élus municipaux;

Considérant que les élus ont reçu plus de 48 heures avant la présente assemblée le projet du règlement 2012-232;

313-11-2012

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Larocque appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le règlement 2012-232, concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, soit et est adopté tel que rédigé.

4.6 <u>Précision à l'égard de l'utilisation par les employés</u> municipaux de téléphones cellulaires

Considérant l'article 5.4 intitulé «Utilisation des ressources de la Municipalité» du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les règles d'utilisation, pour les employés qui détiennent un téléphone cellulaire fourni par la Municipalité pour l'exercice de leurs fonctions;

Considérant que les employés qui possèdent un cellulaire sont tous appelés à répondre à toute heure du jour et de la nuit ainsi que la fin de semaine pour le compte de la Municipalité:

Considérant que la Municipalité a conclu un forfait préférentiel «affaires» avec l'entreprise «Rogers»;

314-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** madame Nicole Ménard appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères:

Que ce conseil précise qu'un employé détenant un cellulaire fourni par la Municipalité peut l'utiliser à des fins personnelles;

Que soit entériné la politique de remboursement actuelle où l'employé qui cause un excès de frais pour la Municipalité rembourse personnellement les frais excédants relatifs aux appels personnels;

Que madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe soit responsable de la ratification mensuelle et de la facturation aux employés advenant la nécessité.

4.7 Dépôt du rapport d'évaluation «Les Fleurons du Québec»

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil le rapport d'évaluation des «Fleurons du Québec».

4.8 <u>Programme d'aide financière en cas de sinistre</u>

Considérant que le ministère de la Sécurité publique pourrait décréter un programme d'aide financière relatif à la sécheresse de l'été 2012.

Considérant les pénuries d'eau et la sécheresse qui ont sévies cet été à Upton;

315-11-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité toute demande ou toute entente relative à un programme d'aide financière en cas de sinistre qui serait soumis au ministère de la Sécurité publique.

4.9 Vente du garage municipal et d'une parcelle du lot 1 957 868

Considérant la proposition d'achat de l'entreprise Burnbrae Farms d'une parcelle du lot 1 957 868 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 2 500 mètres carrés ainsi que de l'édifice qui y est érigé soit le garage municipal sis au 720, rue Brasseur;

Considérant que la Ferme Burnbrae souhaite acquérir ladite propriété à des fins éventuelles d'expansion de l'industrie;

Considérant que l'espace de terrain et la dimension du garage municipal sont devenus insuffisants pour les besoins d'entreposage municipaux;

Considérant le rapport de l'évaluateur agréé indépendant, monsieur François Brouillard de la firme Sylvestre, Leblond & associés en date du 22 mars 2012 lequel détermine, conformément aux méthodes d'évaluation, la valeur marchande à 185 000,00\$ conditionnelle à un changement de zonage;

Considérant la servitude de passage existante en faveur de Vidéotron pour l'accès à la parcelle de terrain louée par la Municipalité pour l'implantation de la tour de télécommunication:

Considérant que la Municipalité doit continuer de garantir le passage à Vidéotron en tout temps;

Considérant que Vidéotron a été avisé du projet de vente à Burnbrae Farms;

Considérant que la Municipalité doit relocaliser ses équipements et pour ce faire, acquérir un nouvel emplacement;

Considérant que Burnbrae Farms demande qu'advenant que la Municipalité se départisse de la parcelle de terrain localisée à l'arrière du garage municipal, qu'elle lui soit offerte en priorité;

316-11-2012

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que la vente du garage et d'une parcelle du lot 1 957 868 soit faite en faveur de Burnbrae Farms;

Qu'une entente de principe intervienne avec Burnbrae Farms et ce, comme suit :

• L'édifice et le terrain d'une superficie d'environ 2 500 mètres carrés sont vendus au prix de 185 000,00\$;

- Burnbrae farms devra consentir une servitude de passage perpétuelle à la Municipalité d'Upton ainsi qu'à Vidéotron;
- L'entretien d'hiver du passage sera exécuté par la Municipalité d'Upton, à ses frais et ce, aussi longtemps que la Municipalité louera un espace de terrain à Vidéotron;
- Les frais de notaire sont à la charge de Burnbrae Farms;
- Les frais d'arpenteur-géomètre pour la subdivision du terrain sont à la charge de la Municipalité;
- La libération des lieux par la Municipalité sera complète au plus tard trois (3) ans suivant la signature de l'acte notarié;
- Pour la période d'occupation par la Municipalité, aucun loyer ne lui sera imputé;
- En contrepartie, la Municipalité assumera tous les frais d'entretien régulier et tous les frais inhérents à l'utilisation du terrain et du bâtiment notamment, le chauffage, l'électricité, le maintien en bon état des accès, du stationnement ainsi qu'elle remboursera à Burnbrae Farms les taxes municipales et scolaires;
- La Municipalité d'Upton procèdera, à ses frais, aux modifications du règlement de zonage requises afin d'intégrer la propriété cédée dans la zone 401 au détriment de la zone 301;
- La Municipalité s'engage à fournir à l'acquéreur un certificat de localisation à jour;
- La Municipalité s'engage, advenant qu'elle souhaite se départir de la parcelle de terrain localisée à l'arrière du garage municipal, à l'offrir en priorité à Burnbrae Farms et ce, à un prix fixé selon sa valeur marchande établie par un évaluateur agréé indépendant;

Que cette entente de principe soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du projet de modification du règlement de zonage.

4.10 Mandat à Monsieur François Malo, arpenteur-géomètre

Considérant la résolution numéro 316-11-2012 de ce conseil relative à la vente d'une parcelle de terrain et du garage municipal à l'entreprise Burnbrae Farms;

Considérant la soumission de monsieur François Malo, arpenteurgéomètre, pour procéder à la subdivision, la description technique de la servitude ainsi qu'au certificat de localisation et ce, pour une somme de 3 361.81 \$:

En conséquence, **il est proposé par** monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit mandaté monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, de procéder à la subdivision, la description technique de la servitude ainsi qu'au certificat de localisation et ce, pour une somme de 3 361,81 \$;

Que ce mandat soit conditionnel à l'approbation de la modification du règlement de zonage par les personnes habiles à voter.

4.11 Achat d'un assécheur d'air pour l'usine de filtration

Considérant l'accumulation d'eau constatée dans le réservoir du compresseur à l'usine de filtration d'eau;

317-11-2012

Considérant qu'une purge fréquente du compresseur doit être faite afin de ne pas fragiliser le bon fonctionnement du système pneumatique de l'usine;

Considérant la recommandation de la firme Aquatech inc. de procéder à l'achat d'un assécheur afin de protéger les valves pneumatiques et d'éviter les accumulations d'eau dans les lignes de dosage qui entraîneraient un mauvais fonctionnement du système;

Considérant la soumission de l'entreprise Air Expert SM inc. au montant de 1 625,00\$ plus taxes;

318-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acheté un assécheur d'air pour l'usine de filtration conforme à l'entreprise Air Expert SM inc. et ce, pour un montant de 1 625,00 \$ plus les taxes applicables.

4.12 Fermeture du bureau pour la période de Noël

Considérant que la fête de Noël et du jour de l'an seront un mardi cette année;

Considérant les congés fériés accordés aux employés, le bureau municipal ne pourrait être ouvert que les jeudis 27 décembre et 3 janvier;

Considérant que la période de Noël est un moment peu achalandé au bureau municipal;

319-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le bureau municipal soit fermé du 21 décembre 2012 au 6 janvier 2013 inclusivement.

4.13 <u>Évaluation préliminaire des comportements hydrauliques du réseau</u> d'aqueduc selon le *Code national de prévention des incendies*

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'évaluation préliminaire des comportements hydrauliques du réseau d'aqueduc selon le *Code national de prévention des incendies*, soit l'inspection générale des bornes fontaines;

Considérant la proposition déposée par la firme Aqua Data inc. pour effectuer le travail et que les montants proposés sont les suivants :

Programme d'inspection pour un an : 1 025,00\$;

Programme d'inspection pour trois ans : 943,00 \$/par année; Programme d'inspection pour cinq ans : 820,00 \$/par année;

320-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acceptée la proposition pour un an de la firme Aqua Data pour l'évaluation préliminaire des comportements hydrauliques par l'inspection et l'analyse des 41 bornes d'incendie au prix unitaire de 25,00\$ et ce, pour un montant de 1 025,00\$, plus les taxes.

4.14 Avis de motion concernant la modification du règlement relatif à l'enlèvement des matières organiques 2010-211-01 de la Municipalité d'Upton

Avis de motion est donnée par monsieur Guy Lapointe afin que soit présenté, à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité d'Upton.

4.15 Remise de la retenue à D.P.S Transport inc.

Considérant que l'entreprise D.P.S. Transport inc. a effectué les travaux sur le 5^{ième} rang et la rue des Lilas pour la reconstruction de la chaussée par concassage;

Considérant que conformément à l'appel d'offres numéro 2011-006, une retenue en garantie au montant de 16 901,35\$ a été appliquée;

Considérant qu'une inspection en bonne et due forme a été faite par monsieur Mario Sansoucy, contremaître aux travaux publics de la Municipalité, et que celui-ci a constaté la conformité des travaux;

Considérant que ladite garantie expirait le 7 octobre 2012;

321-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit effectué le paiement final à l'entreprise D.P.S. Transport inc, au montant de 16 901,35\$.

4.16 <u>L'installation d'une purge à l'extrémité du réseau</u> d'aqueduc au 101, rue Principale

Considérant la demande de monsieur Roger Phaneuf à l'effet que soit installée une purge à la conduite d'eau située à l'extrémité du réseau d'aqueduc, au 106, rue Principale, afin qu'une vidange du réseau puisse se faire après des travaux de rinçages;

322-11-2012

En conséquence, il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que soit autorisée l'installation de la purge au bout du réseau d'aqueduc situé au 106, rue Principale;

Que les travaux s'effectuent au printemps 2013;

Que soit mandatée madame, Cynthia Bossé, directrice générale, à demander le permis d'intervention dans l'emprise de la route 116 auprès du ministère des Transports du Québec.

4.17 <u>Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)</u>

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif* aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

323-11-2012

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Lapointe appuyé par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que :

000 44 0040

La Municipalité d'Upton s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligé découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2010-2013;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale de 713 000,00 \$ qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00\$ par habitant par année, soit un total de 112,00\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

4.18 Avis de motion pour un règlement d'emprunt

Avis de motion est donné par monsieur Claude Larocque afin de présenter lors d'une séance ultérieure, un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur une section de la route 116, le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue des Érables, le remplacement du média filtrant ainsi que pour pourvoir au paiement d'honoraires professionnels relatifs aux puits municipaux.

4.19 Soumission pour actes notariés relatifs aux rues des Lilas, des Muguets, des Pivoines, des Glaïeuls, des Jonquilles et des Oeillets

Considérant la soumission de Me Christian Daviau pour la préparation de l'acte de déclaration de la Municipalité avec les mentions nécessaires afin de procéder à l'inscription des documents au registre foncier; au montant de 750,00 \$ plus les frais de publication et plus les taxes;

Considérant que pour radier ces hypothèques, les mainlevées doivent être produites au coût de 275,00\$ par hypothèque pour les honoraires professionnels, plus les taxes et les frais de publication;

324-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Guy Lapointe appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la soumission de Me Christian Daviau soit acceptée pour l'acte de déclaration ainsi que pour la radiation des hypothèques pour un total de 275,00\$ plus les taxes et les frais de publication.

4.20 <u>Déclaration de propriété en vertu des articles 73 et 74</u> <u>de la Loi sur les compétences municipales : rues des Lilas, des Muguets, des Pivoines, des Glaïeuls, des Jonquilles et des Oeillets</u>

Considérant qu'à certains endroits sur les rues des Lilas, des Muguets, des Pivoines, des Glaïeuls, des Jonquilles et des Œillets, les assiettes des chemins publics existants ne sont pas conformes aux titres de propriété que la Municipalité détient;

Considérant qu'en vertu des articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), la Municipalité peut, tout en complétant certaines modalités, devenir propriétaire du terrain sur lequel est construit un chemin existant;

Considérant qu'en vertu des susdits articles, la Municipalité d'Upton déclare sa propriété sur les lots, du cadastre du Québec, suivants:

- Pour la rue des Lilas: 1 960 170, 1 960 177, 1 960 178, 1 960 183, 5 108 494, 5 108 496, 5 108 498, 5 108 499, 5 108 501, 5 108 503, 5 108 505, 5 108 507, 5 108 509, 5 108 511, 5 108 513, 5 108 515, 5 108 517, 5 108 519, 5 108 521, 5 108 523, 5 108 525, 5 108 527 et 5 108 532;
- Pour la rue des Muguets : 5 108 531 et 5 108 533;
- Pour la rue des Pivoines : 5 108 529;
- Pour la rue des Glaïeuls : 1 960 174;
- Pour la rue des Jonquilles : 1 960 171, 1 960 173 et 1 960 181;
- Pour la rue des Œillets : 1 960 172 et 1 960 182;

Considérant que monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, a déposé, au bureau municipal, le document inscrit sous le numéro 4 489 de ses minutes dûment vidimé comportant la description technique des lots sur lesquels la déclaration de propriété porte;

Considérant que toutes les formalités exigées à cette étape en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* sont complétées;

325-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard, **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la Municipalité d'Upton se prévaut des articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales* afin d'acquérir l'assiette des chemins sur lesquels le chemin public est construit, en l'occurrence les rues des Lilas, des Muguets, des Pivoines, des Glaïeuls, des Jonquilles et des Œillets;

Que soit approuvé la description technique de monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, tel que déposé, au bureau municipal et inscrit sous le numéro 4 489 de ses minutes dûment vidimé comportant les descriptions techniques des lots sur lesquels la déclaration de propriété porte;

Que soit publié, dans le journal municipal «Le Bavard d'Upton», tous les avis dont il est question à l'article 73 de la *LCM*.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 <u>Avis de motion concernant la modification du règlement de prévention incendie 2012-230 de la Municipalité d'Upton</u>

Avis de motion est donné par monsieur Claude Larocque afin que soit présenté, à une séance ultérieure, un règlement pour abrogé les alinéas 4, 5 et 6 du paragraphe 83 intitulé « Bonbonne de propane» du règlement 2012-230 de la Municipalité d'Upton.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 <u>Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de novembre</u> 2012

326-11-2012

Il est proposé par madame Nicole Ménard appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que soit approuvé un budget de 4 006,00 \$ plus taxes pour les travaux à exécuter pour le mois de novembre 2012;

Que soit vérifier si l'on peut utiliser, pour les travaux de drainage du terrain des loisirs et des propriétés avoisinantes, les tuyaux en inventaire et qu'advenant que ces tuyaux ne soient par conformes, que soit installé les conduits de 8 pouces de diamètre soumis par monsieur Sansoucy.

6.2 Modification concernant la résolution numéro 165-05-2012

Considérant la résolution 165-05-2012 relative au contrat de déneigement octroyé à l'entreprise Marcel Girard et Fils inc.;

Considérant que le montant du contrat est erroné à ladite résolution;

327-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Robert Leclerc appuyé par monsieur

Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit modifiée la résolution numéro 165-05-2012 afin de remplacer le montant indiqué de 14 000,00 \$ par 13 750,00 \$.

6.3 Embauche d'employés surnuméraires pour le déneigement

Considérant l'appel de candidature pour conducteur de déneigeuse publié le 17 octobre 2012 dans le journal La Pensée;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des employés surnuméraires pour la période de déneigement;

328-11-2012

En conséquence, il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur André Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que soient retenus les services de Monsieur André Lusignant;

Que le taux horaire soit de 17,00 \$ de l'heure, sans avantages sociaux;

Que 150 heures de travail lui soient garanties.

6.4 <u>Dépôt de l'appel d'offre 2012-006 concernant la reconstruction du trottoir de la rue Monseigneur-Desmarais à Upton</u>

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose la lettre d'acceptation de la soumission de Pavages Maska inc. au montant de 45 959,54\$ taxes incluses.

6.5 Balayage de rues

Considérant que cet automne, il y a lieu de procéder au balayage des rues de la Municipalité et au nettoyage des regards;

Considérant que le taux horaire proposé est de 100,00 \$ plus 15,00 \$ par puisard vidangé;

329-11-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le contrat de balayage de rues pour l'année 2012 soit octroyé à l'entreprise Myrroy inc. au taux horaire de 100,00 \$ et de 15,00 \$ par vidange de puisard;

Que le balayage soit fait uniquement dans les rues où il y a des puisards;

Que les travaux à faire soient dictés et supervisés par monsieur Mario Sansoucy, contremaître aux travaux publics.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Programme d'inspection des installations septiques

Considérant la résolution numéro 294-10-2012 relative au projet de la MRC d'Acton d'embauche d'une personne ressource dédiée à l'inspection des installations septiques;

Considérant que le programme d'inspection de la MRC, s'étalant sur plus d'un an, sera travaillé avec la Municipalité et l'inspecteur en environnement suite au dépôt des rapports de la Régie pour 2012;

Considérant qu'Upton est la Municipalité avec le plus grand nombre d'irrégularités selon la visite de 2011;

330-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur André Bernier appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton participe au programme d'inspections des installations septiques.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 <u>Renouvellement de l'adhésion avec Radio Acton pour l'année 2013</u>

Considérant que la Municipalité doit renouveler sa carte de membre avec Radio Acton;

Considérant que Radio-Acton offre quatre options :

Forfait spéciale pour la Municipalité d'Upton au montant de 1 000,00 \$ plus taxes :

Carte de membre associatif;

Entrevue a chaque mois, avec le maire pour le bilan du conseil;

Mentionner vos activités dans la chronique Agenda Uniprix;

Entrevue pour chaque événement avec Marie-Lou Guévin;

La présence de la Grande Virée dans vos activités de mai à septembre 2013:

Une campagne de publicité de 168 occasions de 30 secondes;

Forfait numéro 1 au montant de 595,00 \$ plus taxes:

Carte de membre associatif;

Mentionner les activités dans la chronique Agenda Uniprix;

Une campagne de publicité de 80 occasions de 30 secondes;

Un plan de souhaits de Noël de 18 occasions de 30 secondes;

Entrevue pour chaque événement avec Marie-Lou Guévin;

Forfait numéro 2 au montant de 295,00 \$ plus taxes:

Carte de membre associatif;

Mentionner les activités dans la chronique Agenda Uniprix;

Une campagne de publicité de 35 occasions de 30 secondes;

Entrevue pour chaque événement avec Marie-Lou Guévin;

Forfait numéro 3 au montant de 150,00 \$ plus taxes :

Carte de membre associatif;

Mentionner les activités dans la chronique Agenda Uniprix;

Une campagne de publicité de 12 occasions de 30 secondes;

Entrevue pour chaque événement avec Marie-Lou Guévin;

331-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité renouvelle sa carte de membre de la Radio Acton pour l'année 2013 au montantde 595,00 \$ plus taxes.

8.2 <u>Autorisation pour madame Claudia Lavallée à signer les demandes de</u> permis de réunion pour la Régie des alcools, des courses et des jeux

Considérant la nomination de madame Claudia Lavallée au poste de secrétaire au greffe et réceptionniste;

Considérant qu'elle est responsable de la demande de permis de réunion lors de location de nos salles et qu'une signature d'une personne autorisée est requise;

Considérant que madame Sylvia Ouellette est signataire autorisée en cas d'absence de la personne responsable;

332-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Claudia Lavallée soit autorisée à signer les demandes de permis de réunion faites à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

8.3 Remerciements pour monsieur Bernard Renaud

Considérant que Monsieur Bernard Renaud occupe le poste de président du Centre d'Accès Communautaire Internet d'Upton (CACI) depuis le 2 novembre 2010;

Considérant l'excellent travail de Monsieur Bernard pour réussir à atteindre la mission principale de CACI;

Considérant le départ de monsieur Renaud le 17 octobre 2012;

Considérant que CACI propose une remplaçante soit, madame Claire Gosselin, pour le poste de présidente du CACI;

333-11-2012

En conséquence, il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que ce conseil reconnaît l'excellent travail de monsieur Bernard Renaud à titre de président du CACI et qu'il profite de l'occasion pour le remercier pour sa précieuse implication et son engagement remarquable à titre de bénévole;

Que le conseil félicite la nomination de madame Claire Gosselin au poste de présidente du Centre d'Accès Communautaire Internet d'Upton (CACI).

8.4 Frais de graphisme pour le circuit touristique

Considérant le projet de circuit touristique en cours;

Considérant qu'une partie du projet comprend des frais de graphisme déjà autorisés;

Considérant les soumissions reçues pour effectuer le montage de 15 panneaux soit :

Invitations Beloeil inc. : 675,00 \$;

Lettrage Sercost inc. : 412,50 \$;

Collectiv inc.: 1 695,00 \$:

Les Publications Municipales inc.1 125,00 \$.

Considérant que l'entreprise Lettrage Sercost est le plus bas soumissionnaire conforme:

334-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue l'entreprise Lettrage Sercost inc. pour faire les travaux de graphisme pour le projet de circuit touristique au coût de 412,50 \$, plus les taxes applicables.

8.5 <u>Publicité dans le cahier spécial de la Voix de l'Est consacré à la MRC d'Acton</u>

Considérant que la Voix de l'Est procède à son cahier annuel consacré à la MRC d'Acton et que cette édition spéciale est distribuée dans plus de 22 756 foyers;

Considérant que la date de parution de cette édition est prévue pour le 29 novembre 2012 et qu'il serait opportun de publiciser le Marché de Noël;

Considérant qu'il en coûte 295,00 \$ pour 1/4 de page en noir et blanc;

335-11-2011

En conséquence, **il est proposé par** madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit réservé un espace publicitaire dans le cahier spécial de la Voix de l'Est consacré à la MRC d'Acton et ce, pour un montant de 295,00 \$ plus les taxes applicables.

8.6 Demande de Toxi-Co-Gîtes

Considérant que Toxi-Co-Gîtes organise un souper bénéfice le 4 novembre 2012 dans le but d'amasser des fonds pour ses résidents;

Considérant que monsieur Bruno D'Adamo demande la gratuité pour la location du Centre communautaire:

336-11-2012

En conséquence, il est proposé par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit autorisé Toxi-Co-Gîtes à profiter gratuitement des commodités de la salle communautaire pour la tenue de son activité de financement.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2012

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2012 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 <u>Demande de modification au règlement d'urbanisme</u>

Considérant la résolution numéro 316-11-2012 de la présente assemblée du conseil;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre le projet de vente du garage municipal et d'agrandissement de la propriété de l'industrie Burnbrae Farms;

337-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur

Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que soit mandatée la MRC d'Acton pour la rédaction d'un projet de règlement.

10. DIVERS

10.1 Don à Centraide Richelieu-Yamaska

Considérant la campagne annuelle de financement 2013 de *Centraide Richelieu-Yamaska*;

338-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de faire don de 50,00\$ à Centraide Richelieu-Yamaska.

10.2 Offre de services professionnels de la firme «Consumaj» pour la réfection de l'aqueduc de la rue des Érables et d'une partie de la route 116

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réfection du réseau d'aqueduc de la rue des Érables et d'une partie de la route 116;

Considérant que l'offre de services de la firme «Consumaj» comprend les plans et devis d'infrastructures au montant de 11 742,00 \$ et la surveillance des travaux pour un montant de 10 000,00\$;

339-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acceptée l'offre de services de la firme «Consumaj», pour un montant de 24 977,86 \$ taxes incluses.

10.3 <u>Demande de stationnement temporaire sur la rue de monsieur Pierre Bernard</u>

Considérant la demande de monsieur Pierre Bernard relatif au stationnement de nuit durant le mois de novembre à l'égard de la propriété sise au 363, rue Beaudoin à Upton;

Considérant que monsieur Bernard effectue des travaux tout le mois de novembre et qu'un conteneur à déchets sera dans sa cour;

340-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acceptée la demande de monsieur Pierre Bernard pour se stationner durant la nuit dans la rue pour le mois de novembre.

10.4 <u>Demande de remboursement des frais de vidange de fosse septique de monsieur Réjean Durand</u>

Considérant que monsieur Réjean Durand fait la demande pour être remboursé pour la vidange de sa fosse septique;

Considérant que l'entrepreneur mandaté par la régie intermunicipale a refusé de vidanger la fosse en indiquant au manifeste de vidange «garage senteur de gaz»;

Considérant qu'il a du retenir les services d'un entrepreneur privé pour vidanger sa fosse au coût de 150,00 \$ plus taxes;

Considérant que monsieur Durand a payé la compensation prévue au compte de taxes; de 95,64 \$ en 2011 et de 100,42 \$ en 2012;

Considérant que la régie a facturé un déplacement inutile de 75,00 \$;

341-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit demandé à la régie intermunicpale de préciser la remarque faite au manifeste de vidange pas l'entrepreneur mandaté et d'expliquer ce qui a été constaté;

Que soit informé la régie des déchets que le groupe Deslandes Fortin a accepté les boues de la fosse septique de monsieur Durand, ses derniers recevant également les boues de l'entrepreneur mandaté de la régie intermunicipale.

10.5 <u>Demande de stationnement au Centre communautaire la nuit de madame Manon Charest</u>

Considérant la demande de madame Manon Charest relativement au stationnement de nuit pendant l'hiver;

Considérant qu'elle travaille de nuit et effectue du co-voiturage avec des gens d'Acton Vale:

Considérant qu'il n'y a aucun endroit où elle peut stationner son automobile, en continue, de 23 heures à 9 heures le lendemain matin;

342-11-2012

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères

Que madame Manon Charest puisse se stationner du côté autorisé dans le stationnement du Centre Communautaire et le plus près possible de la rue Lanoie;

Que la Municipalité accepte le dépassement d'horaire de stationnement pour effectuer du co-voiturage.

10.6 Renouvellement de l'adhésion à OBV Yamaska pour l'année 2013

343-11-2012

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la Municipalité renouvelle son adhésion à l'Organisme de Bassin Versant de la Yamaska et ce, pour un montant de 50.00 \$.

10.7 <u>Cours d'officier 1 pour Alexandre Landry</u>

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'inscription du pompier Alexandre Landry au cours de officier 1 au coût de 1 750,00 \$, payable sur deux ans;

344-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit inscrit monsieur Alexandre Landry pour la formation d'officier 1 et ce, au montant de 1 750,00 \$ plus les frais inhérents à cette formation.

10.8 <u>Demande de fermeture d'un pont pour fin de tournage de la télésérie</u> 19-2

Considérant la demande de Productions 19-2 inc. à l'effet que soit fermé le pont situé près du chemin Pénelle à Upton pour le tournage de la télésérie 19-2 prévu le 23 novembre 2012 entre 5h30 et 23h30;

Considérant que tous les frais de signalisation, de modification et de remise en état des lieux, d'assurances et tous les autres frais sont à la charge de la production;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit autorisée la demande de Productions 19-2 inc conditionnellement à ce que tout soit remis en place dans les 5 jours suivants la fin du tournage et qu'il y ait une signalisation adéquate lors du tournage et le temps de remettre le site dans son état orignal et ce, afin d'assurer la sécurité des individus.

10.9 <u>Dîner de Noël pour les enfants de l'École de la</u> Croisée

Considérant la tenue du dîner de Noël pour les enfants de l'école de la Croisée en décembre prochain;

Considérant la Municipalité pourrait parrainer une classe dans le but d'offrir aux enfants un cadeau collectif et éducatif;

Considérant que des commerces et des industries d'Upton seront sollicités pour parrainer une classe et ce, pour un montant de 100,00 \$:

346-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'un montant de 100,00 \$ soit offert dans le cadre du dîner de Noël pour le parrainage d'une classe de l'École de la Croisée.

10.10 <u>Avis de motion pour le règlement sur la limite de vitesse du 21 lième rang;</u>

Avis de motion est donnée par monsieur Claude Larocque afin que soit présenté, à une séance ultérieure, un règlement sur la limite de vitesse du 21 ième rang.

10.11 <u>Programme de remplacement des appareils de</u> chauffage à bois.

Considérant que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Considérant que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

Considérant que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'île de Montréal;

Considérant que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR!» offrant une remise jusqu'à 400,00 \$ pour les vieux poêles et 500,00 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100,00 \$ pour le système d'évent;

Considérant que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage;

Considérant que ce programme se déroule en deux phases;

Considérant que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2 500 remise, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

Considérant que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de

100,00 \$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200,00 \$ pour un retrait et à 500,00 \$ (poêle) ou 600,00 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70% moins de particules fines;

347-11-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la municipalité d'Upton désire participer au programme en accordant un montant de 100,00 \$ pour un vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire et ce, jusqu'à concurrence de 25 poêles remplacés.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale à faire état de la correspondance reçue pendant le mois d'octobre 2012.

348-11-2012

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'octobre 2012.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

349-11-2012

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la présente assemblée soit levée à 21h00.

Yves Croteau	
Maire	
Iviano	
Cynthia Bossé	
Directrice générale	

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du Code Municipal du Québec, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.